



Championnat de France de Kayak Sport Adapté Du 25 au 28 septembre 2014



COMPS ET VALLABREGUES



CNDS
CENTRE NATIONAL
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



SOMMAIRE

<i>MOT DU PRESIDENT</i>	<i>P.02</i>
<i>PRESENTATION DES VILLES HOTES</i>	<i>P.03</i>
<i>COMITE D'ORGANISATION</i>	<i>P.05</i>
<i>PROGRAMME PREVISIONNEL</i>	<i>P.06</i>
<i>INFORMATIONS GENERALES.....</i>	<i>P.07</i>
<i>PRECISIONS TECHNIQUES</i>	<i>P.08</i>
<i>REGLEMENTS SPORTIFS</i>	<i>P.09</i>
<i>TABLEAU SYNTHETIQUE DES EPREUVES</i>	<i>P.11</i>
<i>TABLEAU SYNTHETIQUE POUR CLASSEMENT EN DIVISION..</i>	<i>P.12</i>
<i>FICHE ASSOCIATION</i>	<i>P.13</i>
<i>ENGAGEMENTS</i>	<i>P.14</i>
<i>AUTORISATION HOSPITALISATION</i>	<i>P.15</i>
<i>AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE</i>	<i>P.15</i>
<i>FICHE RECAPITULATIVE</i>	<i>P.16</i>
<i>PLAN D'ACCES</i>	<i>P.17</i>
<i>LISTING HEBERGEMENTS.....</i>	<i>P.18</i>

MOT DU PRESIDENT DU COMITE D'ORGANISATION LOCAL

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations,

C'est toute une équipe de professionnels et de bénévoles qui est heureuse de vous accueillir pour ces championnats de France de canoë-kayak.

Nous avons mis en œuvre un programme qui, tout en alliant le sport et le loisir, devrait, nous l'espérons, vous permettre de passer quelques jours agréables dans notre belle région et ce sont donc deux villages du Sud, proches de la Camargue, qui vous accueilleront sur les eaux du Gardon et du Rhône où nos sportifs pourront exprimer tous leurs talents quelque soit leur niveau et leur handicap. Il y aura toujours une place pour tous lors de ces championnats.

Donc, bienvenue à tous et que cette compétition sportive soit aussi le prétexte à une rencontre conviviale, qui permettra à tout un chacun de vivre des moments inoubliables.

Au nom de toute l'équipe, nous vous disons à bientôt

Joël Neuville

PRESENTATION DES VILLES HOTES

COMPS ET VALLABREGUES

La séparation des villages de Comps et de Vallabrègues est une longue et douloureuse histoire qui a duré toute la période de la Révolution pour être réglée sous l'Empire en 1808. Les deux communes n'ont formé pendant longtemps qu'un seul territoire dépendant de Vallabrègues. Mais le Rhône est venu peu à peu les séparer.

En 1989, les deux municipalités ont commémoré cette séparation par une cérémonie accompagnée d'une traversée du Rhône en barque par les élus, d'un banquet républicain et de l'inauguration d'une stèle qui est toujours visible sur la route d'Aramon, après le barrage. Aujourd'hui de nombreux liens unissent les deux villages séparés administrativement depuis plus de deux cents ans.

Situé au confluent du Gardon et du Rhône, Comps a été façonné par leurs caprices. Le Pic de l'Aiguille (153 m) domine le village où a été récemment mis à jour un habitat troglodytique du VIème siècle environ avant notre ère au lieu-dit La Roque. Point stratégique et centre économique autrefois par son port, Comps était un octroi, étape sur les voies de l'Uzège à la mer et passage à gué vers la Provence. De nos jours, l'arboriculture fruitière et la vigne (Côtes du Rhône Village) côtoie un tourisme culturel et sportif attrayant.

Comps se situe à l'embouchure Gardon sur le Rhône, c'est le dernier village que cette rivière côtoie, non sans mal quelquefois. Le Gardon est constitué à l'origine d'une multitude de torrents descendants des Cévennes gardoises et lozériennes et qui, une fois en plaine, forment une rivière particulièrement capricieuse et même dangereuse lors des grandes pluies d'équinoxes d'automne notamment comme en 2002 ou 2003.



Vallabrègues est la seule commune du département du Gard située sur la rive gauche du Rhône pratiquement face au débouché de la rivière du Gard ou Gardon. Les communes limitrophes sont Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézoargues dans les Bouches-du-Rhône ainsi que Comps, Montfrin, Théziers, Aramon et Beaucaire dans le Gard. Son nom vient d'une expression signifiant « Vallée des Brigands » (Valla-Brègues) en provençal.

Située à l'aval du barrage de retenue, la centrale électrique de Beaucaire est équipée de six groupes de production électrique appelés « groupes bulbes » en raison de la forme ovoïde de leur turbine. Dotés de pales orientables et d'un distributeur mobile, ils permettent de réguler le débit turbiné jusqu'à un débit maximum de 2 200 m³/s.

Les turbines, entraînant le rotor d'un alternateur, développent une puissance totale de 210 MW. L'évacuation d'énergie s'effectue par deux lignes à très haute tension sur le poste EDF de Jonquières, relié au réseau électrique européen.

Les turbines peuvent fonctionner en « déchargeur » pour évacuer rapidement l'eau lors des arrêts brusques de l'usine, limitant ainsi la formation d'une vague en amont, préjudiciable à la navigation.

Ancienne capitale de la vannerie provençale, ce village accueille chaque deuxième week-end d'août une très importante rencontre de vanniers ouverte au public.



COMITE D'ORGANISATION LOCAL

Président : Joël NEUVILLE

Trésorière : Sandrine GREGEOIS

Secrétaire Général : Nicole MARTIN

Responsable de la commission coordination : Isabelle VIALLAT

Responsable de la commission sportive : William BRISSON

Responsable de la commission médicale : Emilie VAIRON

Responsable de la commission hébergement/restauration : Noémie DESAILLY

Responsable de la commission festivités : Philippe MOREL

Responsable de la commission développement durable : Céline COPPOLA

Responsable de la commission logistique : Bastien ARNAU

Responsable de la commission communication : Emilie VAIRON

Directeur Sportif Fédéral FFSA : Frédéric REVERT

Conseiller Technique National FFSA : Romain STRAUB

Conseiller Technique Régional FFCK : David BERNADEAU

Conseiller Technique National FFCK : Jean-Christophe GONNEAUD

Contacts :

CDSA 30
72 rue San Lucar 30900 NÎMES
Tél/Fax : 04.66.23.49.36
Mail : sportadaptegard@9business.fr

Coordination :

Isabelle VIALLAT: 06.89.51.48.83
Mail : isabelle.sportadapte@orange.fr

PROGRAMME PREVISIONNEL

◆ JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014 :

- ☐ 14h00 – 18h00 : Accueil des délégations salle de fêtes Comps
- ☐ 14h00 – 18h00 : Accès libre au site de navigation de Comps
- ☐ 16h00 – 17h00 : Test dévaluation de division si nécessaire
- ☐ 18h30 – 19h00 : Cérémonie d'ouverture Pont du Gard
- ☐ 19h00 – 21h30 : Apéritif dinatoire Site du Pont du Gard
- ☐ 21h00 – 21h30 : Réunion des entraîneurs

◆ VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014 :

- ☐ 09h00 – 12h00 : Repérage site de slalom Vallabrègues
- ☐ 11h30 – 14h00 : Repas salle des fêtes Comps
- ☐ 14h00 – 18h00 : Epreuves de slalom Vallabrègues
- ☐ 18h00 - 18h30 : Remise des prix de l'épreuve slalom
- ☐ 18h30 – 19h30 : Course camarguaise arènes de Vallabrègues
- ☐ 20h00 – 21h30 : Dîner salle de fêtes Comps

◆ SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2014 :

- ☐ 09h00 - 11h30 : Epreuve de vitesse site de Comps
- ☐ 11h30 - 12h00 : Remise des prix de l'épreuve vitesse
- ☐ 12h00 - 14h00 : Repas salle des fêtes Comps
- ☐ 14h00 – 18h00 : Epreuve de fond site de Comps
- ☐ 18h30 - 19h00 : Remise des prix de l'épreuve de fond site de Comps
- ☐ 19h00 – 20h00 : Apéritif et protocole
- ☐ 20h30 : Dîner festif et soirée dansante salle des fêtes Comps

◆ DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2014 :

- ☐ 09h00 – 12h00 : Course en équipage site de Comps
- ☐ 12h00 : Remise des prix course en équipage
- ☐ 12h30 : Verre de l'amitié, distribution de panier repas
- ☐ 14h00 : Découverte pirogue ou paddle sur le site de Comps (à confirmer)

Ce programme est un prévisionnel et l'organisation pourra le faire évoluer notamment en fonction des conditions météorologiques.

Selon le programme des courses il convient de se présenter sur le site une heure avant le départ annoncé.

INFORMATIONS GENERALES

Participation :

Peuvent participer à la compétition, tous les sportifs détenteurs d'une licence 2013/2014 ou 2014/2015 de type compétitive. Les concurrents devront avoir participé à une compétition interrégionale, régionale ou départementale de la FFSA (sauf dérogation validée par le DSF).

De plus conformément à l'article du code du sport ci-dessous. Les participants aux championnats de France de kayak sport adapté devront se munir d'une attestation d'aptitude à savoir nager 25m et à s'immerger. La possession d'une licence de la FFCK ne se substitue pas à cette attestation. Cette attestation sera fournie par la personne majeure, son représentant légal, ou une autorité compétente.

En cas de contestation le sportif devra être en capacité de fournir un justificatif de son handicap dans les 15 jours qui suivent le championnat.

Accueil des Délégations :

L'accueil des associations et de leurs sportifs se fera le jeudi 25 septembre 2014 de 14h à 18h à la salle polyvalente de Comps.

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire afin de confirmer les inscriptions et recevoir l'ensemble des documents relatifs aux épreuves et à la restauration.

Une vérification des engagements sera effectuée : tout sportif ne présentant pas sa licence et son attestation de natation se verra refuser l'accès à la compétition.

Restauration - Hébergement :

Le repas du jeudi soir sera pris sur le Site du Pont du Gard, sous forme d'apéritif dinatoire

Les autres repas se prendront à la salle polyvalente de Comps

Le repas du dimanche midi sera distribué sur site sous forme de plateau-repas.

L'hébergement ainsi que les petits déjeuners sont à la charge des équipes. Vous trouverez des informations sur les hébergements à la fin du dossier.

Enregistrement des inscriptions :

Le championnat se déroulant peu de temps après les congés d'été une demande de pré-inscription (fiche association) est à retourner avant le 15 juin 2014.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Aucun remplacement d'un athlète par un autre ne pourra être autorisé. Aucun changement d'épreuve ne sera accepté après la date limite d'inscription.

Les dossiers seront enregistrés à partir de la date de réception des dossiers.

Ces documents devront être envoyés au plus tard à l'adresse du COL : **le 3 septembre 2014**

Passé ce délai, nous ne garantirons pas la confirmation des inscriptions. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué après le 10 septembre 2014. Dans tous les cas, le désistement doit être motivé et transmis par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet sera renvoyé et non traité.

Equipement des sportifs :

Les compétiteurs devront apporter leur propre bateau pour les épreuves de slalom et courses en ligne. En cas d'impossibilité l'association devra se rapprocher des organisateurs.

Il est obligatoire d'apporter le gilet, la pagaie, le casque et les bottillons fermés.

PRECISIONS TECHNIQUES

Liste des épreuves et site sportif :

- Le slalom : site de Vallagrègues
- La course en ligne : site de Comps
 - Vitesse
 - Fond
- Courses en équipage : site de Comps

Catégories d'âges :

Le championnat est ouvert à toutes les catégories d'âges.

SAISON	2013-2014
Espoirs	Année 2003-1997
Seniors	Année 1996-1980
Vétérans	Année 1979 et Moins

Si le surclassement est déconseillé, il peut toutefois être envisagé pour les pagayeurs espoirs nés l'année précédente du changement de catégorie. Le jeune qui demande le surclassement doit présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport ». Le médecin devra faire figurer la mention « surclassement autorisé pour la compétition en canoë-kayak. »

Regroupement de catégories :

En général on appliquera la règle suivante : un minimum de 3 compétiteurs par catégorie. La décision des regroupements de catégories sera prise sur proposition du Président du Jury, et validée par le Directeur Technique National (ou son représentant) et le Directeur Sportif Fédéral Canoë Kayak (ou son représentant).

Réclamations et procédure disciplinaire :

Le jugement des épreuves s'effectue sous la responsabilité d'un Juge Arbitre de la fédération de tutelle habilitée par le DSF (ou le jury de course : DTN, CTN, DSF, représentant des ...).

Le responsable d'équipe ou son représentant, peut porter réclamation par écrit auprès du Président du Jury 15 minutes maximum après la fin de chaque manche d'épreuve. Une décision sera prise au maximum 30 minutes après la clôture de la série d'épreuves concernées.

Le Jury de litige est composé : du Président du Jury, d'un Juge de porte non concerné par la réclamation et du DSF ou son représentant.

Le jury se réserve le droit de disqualifier un participant pour tout acte dangereux (si ce dernier ne respectait pas les consignes). D'autres actes délictueux pourraient être retenus comme motif de disqualification (injures, violence, ...)

Titres décernés :

Un titre de champion de France 2014 sera attribué dans chaque division sur les épreuves de slalom et de course en ligne (vitesse et fond). Le titre de champion de France ou de champion fédéral ne pourra être délivré dans une épreuve qu'à partir d'un minimum de 3 compétiteurs par catégorie et par division.

Un titre de champion fédéral 2014 sera attribué dans chaque division pour l'épreuve en équipage.

REGLEMENTS SPORTIFS

- **Principes généraux :**

Les sportifs désirant participer au Championnat de France, devront justifier de leur participation à au moins une compétition régionale ou inter régionale lors de la saison sportive en cours. Pour les sportifs issus d'une région où aucun championnat régional n'est organisé, où bien n'ayant pu participer à l'une de ces compétitions, une demande de dérogation sera formulée au Directeur Sportif Fédéral (par courrier ou courriel).

Les participants pourront s'engager dans l'ensemble des épreuves proposées

Les compétiteurs seront classés dans différentes divisions afin qu'ils puissent s'exprimer au mieux de leur capacité et concourir contre des compétiteurs de niveaux similaires. Possibilité de passer des tests d'évaluation de division le jeudi après-midi.

Des personnes de l'organisation seront situées à différents endroits stratégiques du bassin afin d'assurer la sécurité des compétiteurs. Le personnel affecté à la sécurité ne doit en aucun cas intervenir dans la réalisation de l'épreuve.

Les entraîneurs sont responsables de la sécurité de leurs pratiquants lors des phases d'entraînement et d'échauffement.

Le port des chaussons fermés, du gilet et du casque homologué est obligatoires

Départs et arrivées :

A l'arrivée une zone calme est délimitée à proximité d'un débarcadère aménagé.

- **Règlement du Slalom par division**

En Division 1 :

Le tracé comporte 14 portes maximum avec 4 rouges minimum sur un parcours de classe 2.

La hauteur des fiches est de 20 cm au dessus de l'eau. Une porte ratée équivaut à 50 s de pénalité, une fiche touchée équivaut à 2 secondes de pénalité. Un écart minimum entre chaque bateau est prévu pour éviter que les bateaux ne se gênent.

Disqualification si :

- Le compétiteur ne franchit pas la ligne d'arrivée dans son bateau,
- Aide au rembarquement après dessalage,
- Aide physique extérieure sur le parcours.

En Division 2 :

Le tracé est en classe 1 passage 2, il comporte entre 8 à 10 portes dont 2 rouges. La hauteur des fiches est de 30 cm au dessus de l'eau. Une porte manquée équivaut à 50 sec s de pénalité une fiche touchée équivaut à 2 s de pénalité.

L'aide au rembarquement est tolérée.

Disqualification si le compétiteur ne franchit pas ligne d'arrivée dans son bateau.

En Division 3 :

Le tracé est sur une zone d'eau calme. Le tracé peut être composé de 6 à 8 portes définies par « frites ».

Pénalités de 50 secs en cas de porte ratée. Toucher une bouée est toléré.

L'aide au rembarquement est tolérée.

Disqualification si le compétiteur ne franchit pas ligne d'arrivée dans son bateau.

- **Règlement de la course en ligne (CEL) et vitesse :**

Division 1 :

Tous les concurrents s'engageant avec des bateaux de course en ligne de 5,20 maximum ou à défaut de bateaux de descente type wave oper. Les épreuves sont le 1000 m en endurance et 200 m pour la vitesse. Le changement de couloir entraîne la disqualification.

Pour l'épreuve de fond, le compétiteur est obligé de passer les 3 bouées. Si une bouée est ratée il est obligé de faire demi-tour pour repasser les bouées ratées.

Division 2 :

Tous les concurrents s'engagent avec des K-Mer ouverts ou fermés.

Epreuve de 1000 m en endurance et de 200 m en vitesse.

Pour le sprint en D2, longer le couloir adjacent avec incursion temporaire est toléré s'il ne gêne pas les autres concurrents. Un franchissement complet entraîne la disqualification.

Pour l'épreuve de fond, le compétiteur est obligé de passer les 3 bouées. Si une bouée est ratée il est obligé de faire demi-tour pour repasser les bouées ratées. Le juge de virage pourra alerter le concurrent afin de lui faire franchir les bouées correctement.

Division 3 :

Tous les concurrents s'engagent sur des bateaux « sit on top » monoplace type côtier.

Epreuve de 500m. Pas d'épreuve de sprint.

Point spécifique des courses de vitesse (200m):

- Dans les épreuves de vitesse, les embarcations doivent rester dans le centre de leur couloir du départ jusqu'à l'arrivée.

- La largeur des couloirs est de 5m minimum.

- Le bassin comporte au moins 4 couloirs

Point spécifique des courses de fond (500m ou 1000m):

- Les virages sont matérialisés par 3 bouées pour le 1000 m et d'une bouée pour le 500 m. Les bouées seront franchies de la droite vers la gauche (sens contraire des aiguilles d'une montre).

- Pour l'épreuve de fond en D1 et en D2, le compétiteur est obligé de passer les 3 bouées. Si une bouée est ratée il est obligé de faire demi-tour pour repasser les bouées ratées.

- Quand un bateau en rattrape un autre, il ne doit pas le gêner dans sa trajectoire et il est du devoir de l'embarcation rattrapée de laisser le passage.

- Tout compétiteur qui est responsable d'une collision ou cause des dommages à un autre bateau, ou pagaie, peut être disqualifié.

- **Règlement de la course en équipage**

La course en équipage consiste en une épreuve de course en ligne dans laquelle il faut parcourir une distance de 500 mètres, avec ou sans virage sur une eau calme, dans le temps le plus court.

Division unique. Les bateaux utilisés sont des kayaks biplaces monotypes de type «Ocean duo» ou «Tribal» fournis par l'organisation.

Les équipages sont constitués de deux concurrents FFSA dont l'un d'eux aura participé à au moins une épreuve du championnat de France de l'année en cours. L'inscription des équipages sera réalisable au plus tard la veille de l'épreuve d'équipage.

L'équipage peut-être constitué par des kayakistes de divisions différentes, de sexe différent, de catégories d'âge différentes et d'associations différentes.

En fonction de la constitution de l'équipage, les concurrents seront répartis en 3 courses :

Masculin, Féminin ou Mixte (titre champion fédéral sur ces trois catégories).

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EPREUVES

	SLALOM			COURSE EN LIGNE			EQUIPAGE K2 équipage	EPREUVE OPEN Pirogue ou Paddle (à confirmer)
				Sprint « vitesse » 200m. Uniquement D1 et D2	Fond « endurance » (avec ou sans virage) 1000m/500m			
Division	Division 1	Division 2	Division 3	Division 1	Division 2	Division 3	Division unique	Pas de division
Types de bateaux	Libre Bateau de 3,50 m minimum	Bateaux fermés type Strim	Monotype Sit on top	Libre Bateau de 5,20m maximum	Monotype Kmer ouvert ou fermé	Monotyp eSit on top	Kayak biplace Monotype type tribal, ocean duo Fourni par l'organisateur si besoin	Découverte pirogue ou paddle (bateau et barreur, paddle et pagaie fourni par l'organisation)
Titres décernés	<u>D1. D2. D3 Champion de France</u>			<u>D1. D2. D3 Champion de France</u>			Champion Fédéral Féminin Champion Fédéral Masculin Champion Fédéral Mixte	Pas de titre
Caté.	Espoirs / Seniors / Vétérans Féminin / Masculin			Espoirs / Seniors / Vétérans Féminin / Masculin			Féminin/Masculin /Mixte	Pas de catégorie
Divers							Au moins de l'un des deux équipiers doit avoir participé à au moins une épreuves du championnat de France dans l'une des 3 divisions	

TABLEAU SYNTHETIQUE POUR CLASSIFICATION EN DIVISION

	COURSE EN LIGNE			SLALOM		
	DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3	DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3
Embarcation	Bateau directeur de type CEL ou descente	Bateau de type K-Mer	Sit onTop	bateau fermé type slalom en fibre ou en polyéthylène.	Bateau fermé de type strim	Bateau ouvert de type Sit on Top.
Capacités motrices	Pagaye bras tendu avec rotation du buste Efficience du coup de pagaie Capable d'utiliser le gouvernail	Ne maitrise pas sa stabilité dans un bateau de course en ligne.	La recherche de stabilité est supérieure au projet de déplacement	D Adapte la gite du bateau à la situation D Compose son déplacement en combinant l'énergie produite avec les forces extérieur (courant, contre ...) D Varie les inclinaisons de la pagaie (Verticalité, horizontalité) D Contrôle et déclenchements de dérapage par la modification de la propulsion	D Maitrise les différentes formes de déplacements (avant, arrière latérale) D Capable d'intervenir pour éviter un obstacle imprévu D Commence à utiliser la gite	D dirige son bateau sur eau calme D oriente son bateau sur un circuit défini D Maitrise la stabilité de son bateau sans appréhension
expériences	Entraînement régulier en bateau de course en ligne Participe à des compétitions de CEL FFCK et/ou FFSA	Entraînement en FFCK et/ou FFSA Participe aux compétitions de la FFSA	Entraînement régulier en bateau de course en ligne Participe à des compétitions de CEL FFCK et/ou FFSA	Entraînement régulier et compétition en FFCK	Entraînement en club FFCK ou cycle d'activités proposés dans son club FFSA ou son établissement.	Pratique en club FFSA ou découverte en club FFCK
Aspects affectifs	Gère l'instabilité d'un bateau de CEL ou de descente	Gère l'instabilité d'un bateau de mer	Gère l'instabilité d'un bateau de CEL ou de descente	Capacité de s'engager dans des passages rapides et remuants.... (Classe 3 et sup.) Port de la jupe	Capacité de s'engager sur des passages avec petites vagues (Classe 2) Le port de la jupe n'est pas systématique	Capacité à appréhender le courant lisse N'accepte pas la navigation en bateau fermé
Aspects cognitifs : projet de déplacement	Capable de rester au milieu de son couloir Gère son effort sur les courses longues	Navigue dans son couloir. Rattrape les écarts Pas de gestion de course	Capable de rester au milieu de son couloir Gère son effort sur les courses longues			

FICHE ASSOCIATION

Pré-inscription à renvoyer au COL pour le 15 juin 2014 à :

Comité Départemental de Sport Adapté du Gard
72 rue de San Lucar 30900 NÎMES

Identité de l'association :

<u>N° affiliation :</u>	<u>Nom de l'association :</u>	<u>Nom du responsable de la délégation, personne à contacter :</u>
<u>Tél.:</u>	<u>Adresse :</u>	<u>Code postal – Ville :</u>
<u>Fax :</u>		
<u>Mail :</u>		

Description	Prix Unitaire	Nombre	Total
Forfait Sportifs N°1 Tous les repas : du jeudi soir au dimanche midi	👉 90 €		
Forfait Sportifs N°2 Tous les repas de midi : du vendredi au dimanche	👉 60€		
Forfait Accompagnateurs N°1 Tous les repas : du jeudi soir au dimanche midi	👉 80 €		
Forfait Accompagnateurs N°2 Tous les repas de midi : du vendredi au dimanche	👉 50€		
Forfait Sportif hors restauration	👉 30 €		
Forfait Accompagnateurs hors restauration	👉 20€		
Location bateau pour les épreuves de slalom et course en ligne pour D2 ou D3	👉 10€		
TOTAL :			

Possibilité de joindre le règlement pour le 15 aout 2014 avec la fiche engagements

Ci-joint le règlement complet par chèque (à l'ordre du CO Local championnat de France) :

N° chèque:..... de la banque d'un montant de€

LIEU : DATE:.....

ENGAGEMENTS

A retourner au COL pour le 3 septembre 2014

Comité Départemental de Sport Adapté du Gard

72 rue de San Lucar 30900 NÎMES

N° d'affiliation	
Nom de l'association	
Nom, Prénom et n° de licence des accompagnateurs	
Contact téléphonique du responsable de délégation (portable de préférence)	

N° licence	NOM et Prénom	Date naissance	Catégorie	Sexe M /F	Div.	Taille Tee-shirt	Epreuves			
							Slalom	Vitesse	Endurance	Equipage

Merci de joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative (date, lieu et résultat)

(Sauf dérogation prévue par le règlement et du respect de la procédure sollicitant la dite dérogation)

IMPORTANT : Si une contre-indication est mentionnée sur la licence du sportif il doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition en kayak.

<u>Visa de la Région :</u>	<u>Visa du Département :</u>
----------------------------	------------------------------

Attestant de la participation des sportifs à un championnat local dans la division d'engagement National

FICHE AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné,

Représentant légal de, agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, l'hospitalisation et au besoin l'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à

Le / /

Signature :

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné,

Représentant légal de, agissant en son nom, autorise :

le COL à diffuser et à publier l'image de l'athlète, son nom, sa voix et ses paroles dans les supports "Communication" ou les médias.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à

Le / /

Signature :

FICHE RECAPITULATIVE POUR VALIDATION D'INSCRIPTIONS

Les athlètes ne seront officiellement inscrits qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Aucun remplacement d'un athlète par un autre ne pourra être autorisé. Aucun changement d'épreuve ne sera accepté après la date limite d'inscription.

Le responsable de l'association doit communiquer sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le 15 juin 2014 :

La fiche association

Pour le 3 septembre 2014 :

La participation financière (le règlement complet)

La fiche d'engagement.

La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par DSF)

A présenter à l'inscription le 25 septembre 2014 :

La licence FFSA compétitive en cours de validité (2013/2014 ou 2014/2015)

L'attestation d'aptitude à savoir nager 25 mètres et s'immerger

Si une contre-indication est mentionnée sur la licence du sportif il faudra présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition en kayak

A avoir sur soi impérativement :

Fiche d'autorisation d'hospitalisation

Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)

L'ordonnance pour les traitements en cours

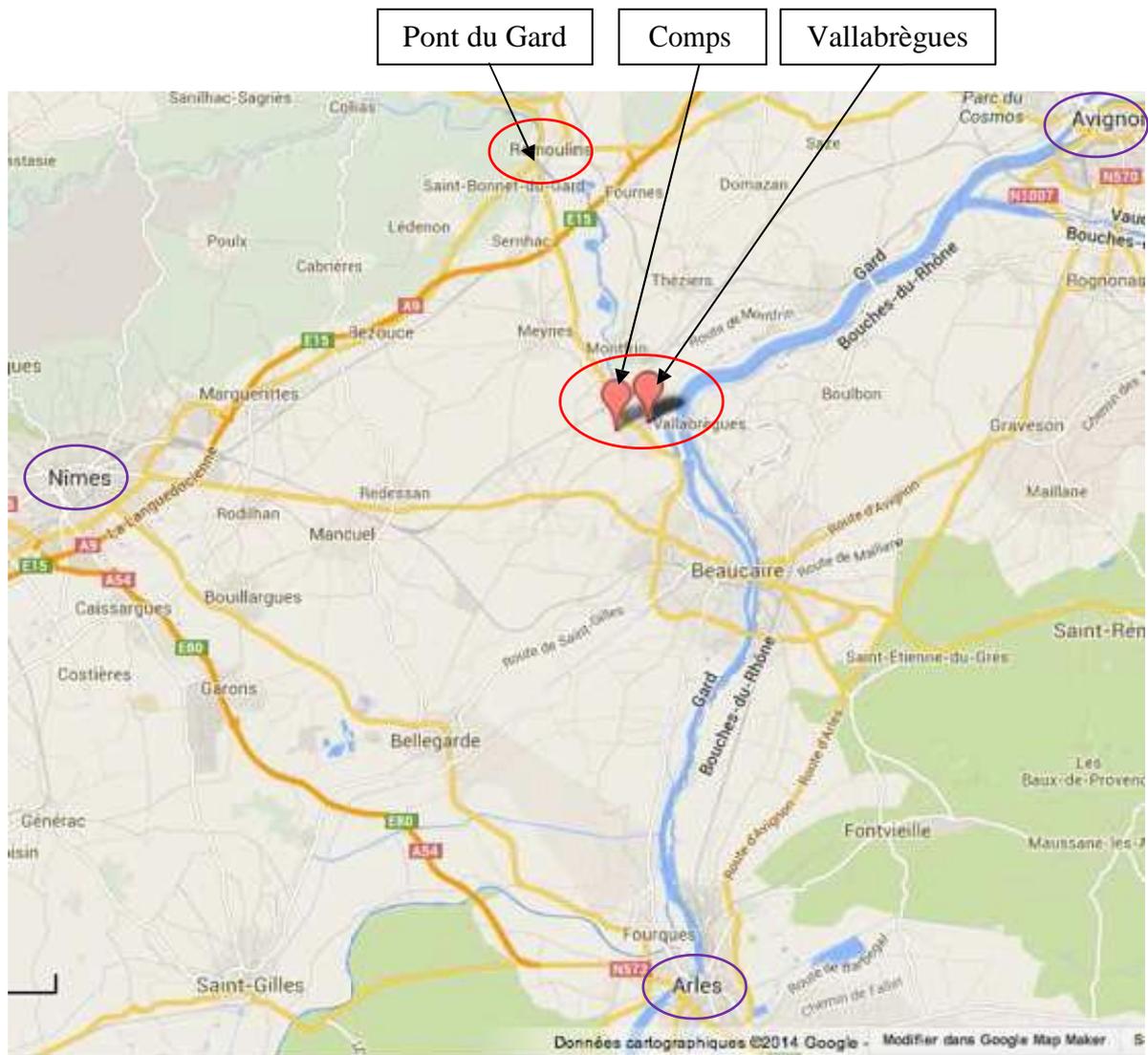
Tout sportif ne présentant pas sa licence et son certificat médical comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation, aux personnes qui accompagnent les sportifs le jour du championnat de France.

PLAN D'ACCES

COMPS ET VALLABREGUES : Entre Nîmes, Arles et Avignon (20 à 25 km de chaque ville)

Et à 15 km du Pont du Gard (sortie autoroute A9 « Remoulins »)



LISTING CONTACTS HEBERGEMENT ET OFFICE DE TOURISME

Office du Tourisme de Beaucaire
24 Cours Gambetta
30300 Beaucaire
04.66.59.26.57

Office du Tourisme de Remoulins
Place des Grands Jours
30210 Remoulins
04.66.37.22.34

NOM	COORDONNÉES	TARIFS*	DISTANCE Lieu Compétition
CAMPING LOU VINCEN	BP 9 30300 Vallabrègues ☎ ☎ ☎ 04.66.59.21.29 📧 campinglouvincen@wanadoo.fr	Mobil-home 4 pers pour 1 nuit :60€ 6 pers.pour 1 nuit 66€ + 0.30cts taxe/jour +13ans	2km
CAMPING TARTARIN	Route de Vallabrègues 13150 Tarascon ☎ ☎ ☎ 04.90.91.01.46	Roulottes 4 pers. pour 1 nuit 60€ Mobil-home 4 pers. pour 1 nuit 60€	6.2km 8min
HOTEL DU VIADUC	9 Rue Du viaduc 13150 Tarascon ☎ ☎ ☎ 0490911667	2 pers. pour 1 nuit : 49€ 3 pers. pour 1 nuit : 59€ 5 pers pour 1 nuit :89€	9km 15min
Camping LA SOUSTA	Avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins ☎ ☎ ☎ 0466371280 📧 info@lasousta.com	Mobil-Home 4 pers. pour 1 nuit : 65€ 6 pers. pour 1 nuit : 70€ + 0.55cts taxe/jour + 13 ans Prix groupe + 10 pers Mobil-Home 4 pers pour 1 nuit : 52€	11km 14 min
LEMON HOTEL	Rue des Charpentiers ZA du Roubian 13150 Tarascon ☎ ☎ ☎ 0490931913	3 pers. pour 1 nuit : 29€	12km 19min
CAMPING SAINT- GABRIEL	Mas Ginoux Carrefour St Gabriel rte Fontvieille 13150 Tarascon ☎ ☎ ☎ 0490911983	Mobil-Home 4 pers. pour 1 nuit : 56€	17 km 19min
CENTRE D'HEBERGEMENT YMCA INTERNATIONAL	YMCA INTERNATIONAL 7 Bis Chemin de la justice 30400 Villeneuve les Avignon ☎ ☎ ☎ 04.90.25.46.20	Chambre simple : 41€ Chambre double : 52 € Chambre Multiple : 62 €	23km 23min
CAMPING CAMPEOLE ILE DES PAPES	1497 Route Départementale 780 30400 Villeneuve Les Avignons ☎ ☎ ☎ 04.90.15.15.90 📧 ile-des-papes@campeole.com	Mobil-home ou tente aménagé avec lit. 25€ par nuit/pers (linge de lit et toilette) +0.45cts taxe/jour +12 ans	20km 21min



www.ffsa.asso.fr

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

Partenaires des Championnats de France Sport Adapté

Partenaire Institutionnel



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Partenaire principal



malakoff médéric

Partenaire officiel



Fournisseurs officiels



Partenaires Locaux

